

VILLERS INFO

N°254 NOVEMBRE 2023

 <https://villerslesec.com>

 Commune Villers le Sec 70

 PanneauPocket

VOEUX DE LA MUNICIPALITE

La cérémonie des vœux 2024 aura lieu **le vendredi 05 Janvier 2024 à 18h30** à la salle des fêtes. Toute la population y est conviée. Au programme : bilan des activités 2023, projets 2024 et présentation des projets par les présidents d'association et vidéo humoristique villersoise 2023. Verre de l'amitié, galettes et brioches clôtureront la cérémonie.



VENTES DE TERRAINS

Après deux années de négociation et de travail administratif, sept petites parcelles de terrains de 80 à 366 m², situées sur les côtés de la rue Sous la Craie sont vendues aux familles : André, Barberot, Chatey Kruger, Jacquy, Jacquot, Nonnotte pour la somme globale de 26 760€. Le produit de ces ventes aidera à financer des investissements prévus en 2024 (sous réserves de subventions), soit un terrain multisports, des logements et de la sécurité... Le maire authentifie les ventes de biens et la signature des actes administratifs est confiée à Régis Boillot, adjoint. Vote à l'unanimité.

LOI D'ACCELERATION DE LA PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE-Loi N° 2023-175 du 10/03/2023.

A la demande de l'Etat, les communes doivent repérer des espaces où pourront être implantés des projets d'énergies renouvelables. ZAenR (Zone d'Accélération pour le développement de la production d'énergie Renouvelable).

Par le biais du Villers Info N° 253, vous avez été informés et eu la possibilité de faire des retours personnels en mairie à ce sujet jusqu'au 30/11/2023.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De n'exclure aucune zone du périmètre de la commune sauf les parcelles D172, D174 et D1434 situées à proximité de la chapelle St Igny.
- D'exclure des ateliers de méthanisation dans l'agglomération du village et au moins à 500 mètres des limites des terrains constructibles.

AFFOUAGE 2024

L'affouage 2024 aura lieu route de Dampierre sur Linotte. 17 affouagistes sont inscrits. Le prix de la portion s'élève à 25€. Le délai d'exploitation est fixé au 30/04/2024 et l'enlèvement au 31/08/2024. Le règlement d'affouage proposé par l'ONF et ces propositions sont validés à l'unanimité.



REPRISE D'UNE CONCESSION EN ETAT D'ABANDON

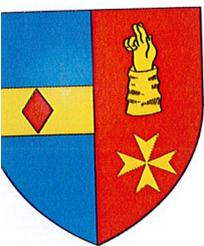
Une concession âgée de plus de 30 années d'existence et en état d'abandon sera reprise au nom de la commune pour de nouvelles inhumations. Adopté à l'unanimité.

ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE

Le conseil municipal décide d'adhérer au service de Médecine Préventive du Centre De Gestion-CDG70- pour la période 2024/2026 et pour un cout mutualisé. Adopté à l'unanimité.

ADOPTION DES RPQS DE L'EAU et DE L'ASSAINISSEMENT

Chaque année le conseil municipal doit valider, ou non, les Rapports sur le Prix et la Qualité du Service public. Jean Claude Jacquot président du Syndicat des eaux (Colombe, Dampvalley et Villers) nous a présenté ce rapport : 12 analyses conformes en 2022 ; Rendement : 82,60% et 45 km de réseaux. Des inquiétudes sont



VILLERS INFO

N°253 OCTOBRE 2023

<https://villerslesec.com>

Commune Villers le Sec 70

PanneauPocket

MINUTE DE SILENCE

Le conseil municipal a observé une minute de silence en hommage à Jacques Theulin conseiller municipal, adjoint puis maire, pendant 43 ans dans notre commune. Rappelons-nous une phrase qui lui était chère :

« Villers Le Sec, village où il fait bon vivre »

NOUVELLE SECRETAIRE DE MAIRIE

Sandrine HURET a pris ses fonctions le lundi 02 Octobre 2023. Elle sera présente les lundi, mardi et jeudi. Valérie GEORGES stagiaire l'accompagne jusqu'au 08/12/2023.

L'accueil au public est prévu les lundi et jeudi de 15h30 à 17h30 ou sur rendez-vous.

REFLEXIONS CONCERNANT L'AGRIVOLTAÏSME

Face aux besoins de plus en plus importants d'électricité dans notre vie quotidienne et au développement des zones d'énergies renouvelables en France, le conseil municipal est en réflexion sur la faisabilité d'une zone agrivoltaïque sur des terrains appartenant à la commune hors secteur d'agglomération.

L'agrivoltaïsme consiste à poser des panneaux sur pieds qui captent l'énergie solaire et la transforme en électricité tout en permettant le pâturage ou la culture sur ces terrains. Evidemment, cet avant-projet intègre des réflexions avec les personnes concernées. La mise en œuvre d'un tel projet permettrait une rentrée d'argent annuelle et à long terme (20 à 40 années) pour la commune.

Des sociétés qui proposent ce type de prestations seront mises en concurrence avant toute décision finale. Nous ne manquerons pas de vous informer des suites de cet avant-projet.

LOI D'ACCELERATION DE LA PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE-Loi N° 2023-175 du 10/03/2023.

A la demande de l'Etat, les communes doivent repérer des espaces où pourront être implantés des projets d'énergies renouvelables, par exemple ; solaire photovoltaïque sur des terrains aux abords des routes, sur des parkings, en toitures, géothermie, réseau de chaleur, méthanisation... sur l'ensemble du village.

Ces zones peuvent être identifiées sur du foncier public ou privé. Les zonages seront révisés tous les 5 ans. Pour cela, chaque habitant peut apporter sa contribution personnelle et donner son avis de la façon suivante :

- Courrier personnalisé.
- Mail : mairie.villerslesec@orange.fr
- Rencontre avec un élu ou sous une autre forme adaptée à chacun.

La clôture des consultations s'effectuera le JEUDI 23 NOVEMBRE 2023.

AFFOUAGE 2024

Les inscriptions au rôle d'affouage (avec signature) s'effectueront en mairie jusqu'au jeudi 16 novembre 2023. A l'inscription, chaque affouagiste doit fournir une attestation d'assurance « responsabilité civile ».

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

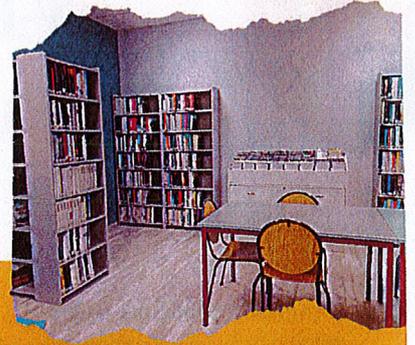
Une cérémonie souvenir de l'Armistice 1914-1918 est prévue le 11 novembre 2023 à 11h devant le monument aux morts avec la participation des anciens combattants, le conseil municipal, des jeunes et des enfants des écoles. La population est cordialement conviée à cette cérémonie, ainsi qu'à l'apéritif convivial qui suivra.

CARTE AVANTAGE JEUNES ET BON D'ACHAT

La municipalité offre à tous les jeunes du village (âgés de 11 à 19 ans) une carte avantage Jeunes, uniquement sur commande à l'aide d'un bulletin réponse joint.

Un bon d'achat de 15€ de gratuité scolaire est proposé aux collégiens (de 6^{ème} à 3^{ème}).

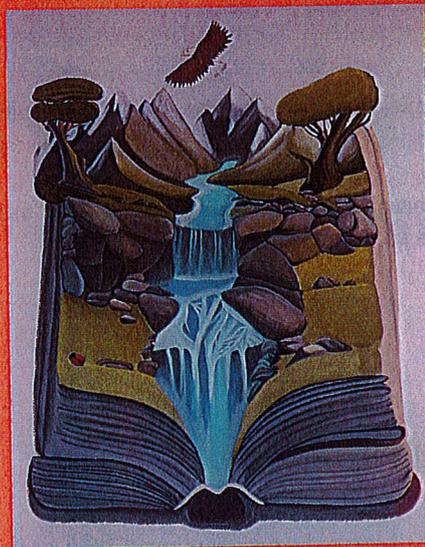
Les bulletins réponses sont attendus pour le MARDI 31 OCTOBRE 2023 en mairie.



L'équipe de la médiathèque a le plaisir de vous présenter le numéro 1 de sa newsletter.

Le but est de vous faire découvrir ou redécouvrir les différents services proposés.

Merci à Mathilde, jeune fille du village, pour la réalisation d'une fresque qui illustre l'évasion qu'apporte la lecture.



Horaires d'ouverture

Lundi	16h30 - 17h30
Mercredi	10h00 - 11h30
Vendredi	13h30 - 17h00
Samedi	13h30 - 15h00



La Médiathèque de Villers, qu'est-ce que c'est ?

C'est un service communal destiné à tous les habitants du village, géré en partenariat avec la Médiathèque Départementale.

Que peut-on emprunter ?

Des romans, des documentaires, des bandes dessinées, des livres audio, des CD, des magazines, des jeux vidéo... répartis en 3 sections : jeunesse, adolescents et adultes.

Modalités d'emprunt

Gratuit pour tous ! Il suffit de s'inscrire.

On peut emprunter 5 livres et 3 CD pour une durée de 3 semaines.

Possibilité de réserver les ouvrages.

Le saviez-vous ?

Ce sont 11 bénévoles qui, en lien avec Christine, la chargée de bibliothèque, assurent les permanences

Rendez-vous à la médiathèque

Séance cinéma

Mercredi 25 octobre 2023 à 17h30

Renseignements et réservations auprès de Christine
au 06 71 42 82 05

(sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits)



TULIKOI à Villers ?

Vendredi 24 novembre 2023 à 18h00

Rencontre conviviale au cours de laquelle chacun est invité à présenter un ouvrage.

L'équipe se tient à votre disposition, durant les permanences, pour tout renseignement complémentaire.



Venez nombreux !